



**SOMMET INTERNATIONAL DES GRANDS FLEUVES DU MONDE :  
"AGIR POUR L'EAU ET LE CLIMAT"  
23-25 Octobre 2017 - Rome, ITALIE**

**DECLARATION DE LA PRÉSIDENTENCE  
DU SOMMET INTERNATIONAL DE ROME  
SUR L'EAU ET LE CLIMAT**

**Considérant que :**

- Les changements climatiques deviennent de plus en plus préoccupants et la disponibilité de l'eau douce devient sérieusement compromise,
- L'eau est un sujet unique car il intègre un aspect économique, un aspect écologique et un aspect spirituel, culturel et social. Ces aspects sont tous liés les uns aux autres, de sorte que la solution doit prendre en compte cette complexité.
- Une mobilisation est indispensable au niveau mondial afin de mettre en place, de façon urgente, des programmes indispensables pour prévenir les effets du réchauffement global et s'y adapter.
- L'eau et surtout une meilleure gestion de l'eau peuvent faire partie de la solution: l'eau est un lien entre les pays et les secteurs. Une bonne gestion de l'eau est cruciale pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. De nombreuses bonnes pratiques en matière de gestion durable de l'eau facilitent, à travers le monde, cette adaptation y compris l'utilisation d'approches et de technologies innovantes, notamment, des solutions basées sur la nature ou la production d'énergie renouvelable.
- Le rôle central de l'eau dans le développement durable est maintenant reconnu dans l'Agenda pour le Développement Durable à l'horizon 2030 et ses 17 Objectifs de Développement Durable, qui ont été adoptés en septembre 2015 par l'Assemblée Générale des Nations Unies et ont lancé de nouvelles pistes pour le développement intégré. Cependant, le manque d'actions d'adaptation efficaces au changement climatique risque d'avoir un impact négatif significatif sur notre capacité à atteindre ces Objectifs de Développement Durable d'ici 2030, notamment ceux relatif à la lutte contre la faim, l'énergie, l'eau, la biodiversité....
- La Conférence des Parties de Paris en 2015 (COP 21), puis la COP 22 de Marrakech en 2016, en ligne avec l'objectif n° 6 de l'Agenda 2030 des Nation Unies, ont marqué un tournant dans la reconnaissance officielle de l'eau comme priorité de la lutte contre le danger climatique, reconnaissant que la réduction des risques de catastrophes, la gestion des ressources en eau et l'adaptation au changement climatique ne doivent pas être traitées comme des sujets distincts.
- Les COP de Paris et de Marrakech ont insisté sur la nécessaire collaboration entre les gouvernements nationaux et infranationaux, les autorités locales et les villes, les entreprises, les bailleurs de fonds et les citoyens, afin de faire face aux changements climatiques et d'assurer la réalisation des engagements pris par les Gouvernements avec la signature de l'Accord de Paris.

- La Déclaration Ministérielle de 2017 des Ministres de l'Eau de l'Union pour la Méditerranée (UpM), sur l'Agenda de l'Eau de l'UpM, vise à réaliser une application coordonnée et durable des approches de gestion intégrée et globale des ressources en eau avec la participation des acteurs pour répondre à un large éventail de défis, y compris ceux liés à l'eau et au climat dans la région.
- **L'initiative « Eau pour l'Afrique »**, lancée lors de la Conférence internationale sur l'eau et le climat, de Rabat en juillet 2016, a défini les actions qui contribueront à améliorer la gestion des ressources en eau sur le continent africain, en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable.
- Le « **Pacte de Paris sur l'adaptation au changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères** », promu par le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) et la CEE-ONU, a été signé par 358 organisations de plus de 90 Pays. Ce Pacte a pour but de mobiliser au niveau mondial, national et local tous les acteurs impliqués: organismes de bassin nationaux et transfrontaliers, organisations multi et bilatérales, gouvernements, autorités locales, entreprises, agriculteurs, secteurs économiques et la société civile, qui s'engagent à mettre en œuvre des actions conjointes et coordonnées, qui visent à améliorer la gestion de l'eau et donc la résilience aux effets du changement climatique.
- A la COP 22, les quatre « Alliances », celle des Bassins (les 358 signataires du Pacte de Paris), **l'Alliance des Entreprises pour l'Eau et le Changement Climatique - BAFWAC**, qui compte aujourd'hui 44 entreprises membres, dont 30 multinationales de premier plan, **l'Alliance des Mégapoles pour l'Eau et le Climat**, animée par l'UNESCO, ICLEI, le SIAAP et Arceau-IDF, regroupant 16 Mégapoles pour une population totale de plus de 300 millions d'habitants, et **l'Alliance du Dessalement**, créées en 2015 à la COP21 de Paris, toutes fortement engagées dans l'action pour l'eau et le climat, se sont conjointement engagées, dans une Déclaration commune, à mobiliser leurs partenaires, à identifier et à diffuser les bonnes pratiques et soutenir le développement de nouveaux projets par des acteurs de terrain impliqués dans l'adaptation et la résilience du secteur de l'eau et ont créé **l'Alliance Mondiale pour l'Eau et le Climat (AMEC) ou the Global Alliances for Water and Climate (GafWaC)** en anglais.

### **Le Sommet de Rome**

En accord avec les initiatives prises jusqu'à présent et prenant en compte les préoccupations et les attentes des gestionnaires des plus grands bassins fluviaux et lacustres de la planète, quotidiennement confrontés aux problèmes liés aux effets des changements climatiques de plus en plus violents et destructeurs, le Gouvernement Italien, à travers le Ministère de l'Environnement, et en collaboration avec la CEE-ONU, le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), les Alliances Mondiale pour l'eau et le Climat (AMEC) et Aquamadre, a pris **l'initiative de réunir, pour la première fois, à Rome, les responsables des organismes de bassins fluviaux, et lacustres, y compris les bassins transfrontaliers, de tous les continents**, pour un dialogue constructif favorisant, grâce à la participation des représentants de tous les partenaires, concernés par la gestion de l'eau, et des institutions bancaires, l'échange d'expériences, d'informations et de savoir-faire sur la gestion durable, pour la mise en œuvre d'actions et de projets communs, mieux soutenus financièrement, l'amélioration de la prévision de scénarii futurs et la prévention des conflits potentiels entre les différents utilisateurs de la ressource.

Le Sommet de Rome a permis un dialogue ample et approfondi sur tous les sujets pour la définition de nouveaux objectifs et de nouvelles stratégies d'intervention. Des expériences de gestion ont été exposées, des instruments et des projets innovateurs ont été présentés, ainsi que des propositions d'actions permettant de faire face aux effets des changements climatiques sur les ressources en eau douce et sur les écosystèmes aquatiques.

Le Sommet de Rome a été l'occasion de démontrer la convergence entre les initiatives, qui devront être soutenues à l'avenir, en termes d'actions, de projets et d'utilisation des ressources financières, pour consolider les résultats déjà obtenus, soutenir l'entrée du thème de l'eau comme une priorité à part entière dans les négociations officielles sur le climat et, à cette fin, préparer la journée officielle d'Action pour l'Eau et le Climat de la COP23 de Bonn.

Le Sommet de Rome a donné un signal clair à l'ensemble des acteurs pour la mise en œuvre d'actions concrètes pour l'eau et le changement climatique.

Il est souhaitable de mettre en place, dans un cadre approprié, à déterminer, un mécanisme de suivi des initiatives lancées à Paris et confirmées à Marrakech, pour la mobilisation conjointe des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Climat (CCNUC) et des acteurs non-étatiques, comme des institutions financières pour la mise en œuvre d'un véritable programme d'actions prioritaires pour l'adaptation au climat dans le secteur de l'eau douce.

Il est tout aussi souhaitable que l'eau douce joue un rôle encore plus important dans la politique des différents Pays, notamment dans leur « Nationally Determined Contributions » (NDCs) et que soit assurée une meilleure intégration avec les autres secteurs stratégiques concernés, tels que la ville durable, l'agriculture et l'alimentation, la santé, les transports fluviaux ou l'énergie, notamment.

### **Les messages du Sommet**

Le Sommet International « Eau et Climat » de Rome adressent aux Gouvernements, aux organismes internationaux, aux institutions financières et à tous les acteurs impliqués, qui prendront part à la COP 23, qui se tiendra à Bonn en novembre 2017, les messages suivants :

L'eau douce doit être officiellement reconnue comme une priorité des résultats de la prochaine COP 23 de Bonn, notamment en insistant sur l'importance des mesures d'adaptation à côté des mesures indispensables également d'atténuation.

L'attention des Parties à la CCNUC est appelée sur l'importance de l'eau douce, qui devrait figurer dans les premières priorités des volets sur l'adaptation de leurs Contributions Nationales (NDC).

Il convient de soutenir la réalisation des objectifs du « Pacte de Paris », et de soutenir les actions des Alliances mentionnées ci-dessus, dans une utilisation et une gestion durables des ressources hydriques face aux enjeux du changement climatique.

### **Il est recommandé que les actions prioritaires suivantes soient engagées d'urgence :**

- 1) La gestion intégrée de l'eau, organisée au niveau des bassins des fleuves, des lacs et des aquifères, littoraux, nationaux ou transfrontaliers, s'impose sur toute la planète, car son efficacité a été largement démontrée. L'utilisation conjointe des eaux superficielles et souterraines et la protection des eaux souterraines et des aquifères devraient être une priorité.
- 2) En particulier, la coopération régionale et transfrontalière pour l'adaptation au changement climatique est cruciale pour lutter efficacement contre celui-ci. Elle contribue à accroître l'efficacité globale de l'adaptation en mutualisant les connaissances, les données et les ressources de l'ensemble du bassin, facilitant le dialogue entre les pays riverains et les parties prenantes, augmentant l'espace de

planification pour localiser les mesures et partager les bénéfices et les coûts. Favoriser une telle coopération régionale et transfrontalière sur l'eau et l'adaptation au changement climatique devrait s'appuyer sur le droit international de l'eau, par exemple la Convention de la CEE ONU sur l'eau de 1992 ou la Convention des Nations Unies sur les cours d'eau de 1997, les projets d'articles sur le droit des aquifères transfrontaliers de la Commission du Droit International des Nations Unies (UNILC) et leurs principes clés, y compris les règles d'aucun préjudice important, d'utilisation équitable et raisonnable et de coopération. La coopération régionale dans le développement du NDC est également recommandée ainsi que le développement d'évaluations de la vulnérabilité à l'échelle du bassin et l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'adaptation au niveau du bassin et d'autres mesures significatives.

- 3) Il faut soutenir la création et le développement des organismes de bassin locaux, nationaux ou transfrontaliers et renforcer la coopération institutionnelle et technique entre les organismes de bassins homologues d'une même région et des autres parties du Monde, notamment dans le cadre des réseaux existants, et leur donner les capacités indispensables pour agir sur les effets du changement climatique dans leur bassin respectif.
- 4) L'organisation et l'amélioration dans chaque pays et chaque bassin, de la production, la collecte, la conservation et l'échange des données dans le cadre de Systèmes Intégrés d'Information sur l'Eau (SIE), dont il faut assurer la pérennité sur le long terme, doit permettre une vision précise des situations hydrologiques et météorologiques, des consommations, de la pollution et de l'état des milieux naturels et de leurs évolutions, en particulier liées aux effets du changement climatique. Les systèmes existants doivent être adaptés et les paramètres évalués révisés en tenant compte du changement climatique et, en particulier, des systèmes d'alerte précoce d'inondation et de sécheresse doivent être renforcés ou développés partout où cela sera nécessaire.
- 5) La participation effective de la société civile et des acteurs doit être assurée dans les processus de décision et de gestion, notamment des populations locales, en particulier des femmes et des jeunes, et il est souhaitable d'unir les forces de tous les acteurs, y compris le secteur privé, pour construire des communautés résilientes et des stratégies partagées. L'accès à l'information, à la formation et à l'éducation environnementale doit être amélioré partout dans le monde et en particulier pour les populations les plus défavorisées ou marginalisées. Il faut en particulier, utiliser les cadres de concertation, comme les Comités ou Conseils de Bassin, les Commissions Locales de l'Eau ou les Contrats de rivières ou d'aquifères dans ce but.
- 6) Il est nécessaire d'établir un lien fort entre la gestion et la science pour une prise de décision fondée sur les connaissances, par exemple en explorant la collaboration entre les experts participant au Sommet de Rome et les scientifiques, afin de travailler ensemble dans le cadre de l'Initiative sur les Grands Fleuves du Monde du PHI.
- 7) Il est important de favoriser les échanges d'expérience sur les mécanismes les plus efficaces de consultation et de participation des acteurs de l'eau dans le Monde et de créer des liens entre représentants des autorités locales, des secteurs économiques et de la société civile impliqués dans ces procédures. C'est l'objectif du projet «AQUAMADRE » que de faciliter cette mise en contact des acteurs impliqués. Il est souhaité que les membres des Conseils et Comités de Bassin, qui existent déjà dans de nombreux pays, organisent entre eux une coopération renforcée dans le cadre d'une initiative commune qui entrerait dans le processus « Citoyens » du prochain Forum Mondial de l'Eau de Brasilia en Mars 2018.

- 8)** Il faut protéger et valoriser toutes les ressources d'eau dans les bassins : les rivières, les aquifères et les écosystèmes associés pour les générations actuelles et futures. Dans ce sens, il faut promouvoir des Solutions Fondées sur la Nature (SFN): il y a en effet un intérêt croissant pour des approches nouvelles connues sous les termes génériques, tels que l'éco-ingénierie, le soutien aux services écosystémiques ou aux infrastructures vertes, des sous-parties spécifiques comme la restauration, les systèmes de drainage durable (SuDS) ou les systèmes naturels de drainage ou mesures de rétention de l'eau (NWRM), etc. De plus, la restauration des zones d'expansion des crues des rivières est reconnue comme l'un des défis les plus importants et un enjeu clé pour la gestion naturelle des inondations, la recharge des nappes phréatiques, la protection de la biodiversité et les bénéfices pour les communautés humaines. Les solutions fondées sur la nature ont de multiples avantages et ne répondent pas à un seul objectif. Elles peuvent simultanément accroître la résilience des territoires aux risques climatiques (sécheresses, inondations, érosions, submersion marine ...), jouer un rôle dans la protection et la restauration de la biodiversité et relever d'autres défis de développement tels que l'accès à l'eau potable, la sécurité alimentaire (y compris la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'adoption de pratiques agricoles durables et innovantes) et la santé humaine, des villes durables, ainsi que du tourisme. De plus, les multiples avantages des Solutions Fondées sur la Nature contribuent à la réduction des coûts de l'action<sup>1</sup>. Le Sommet de Rome appelle ainsi à la signature d'une déclaration visant à soutenir l'intégration de l'utilisation de Solutions Fondées sur la Nature dans l'Agenda pour l'Action du Partenariat de Marrakech pour une Action Climatique Globale lors de la Journée d'action pour l'eau et le climat de la COP23, le 10 Novembre prochain.
- 9)** Plus d'attention doit être accordée à la prévention des risques car il s'agit généralement d'un investissement judicieux et rentable, considérant également que l'impact socio-économique du dérèglement du climat commence à peser financièrement sur les économies et les finances de nombreux pays, notamment les plus pauvres d'entre eux. Les gouvernements et la communauté internationale doivent assurer la mobilisation des financements indispensables à la mise en œuvre des actions urgentes d'adaptation de l'eau au climat.
- 10)** L'Afrique est le continent le plus vulnérable aux effets de changement climatique : Sept des dix pays les plus menacés au Monde sont en Afrique et l'eau est le premier secteur à travers lequel la population africaine subit les impacts du changement climatique. 65% de la population africaine pourrait être confrontée à un stress hydrique en 2025. Le changement climatique est également un important facteur d'augmentation des migrations et les besoins des réfugiés climatiques et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays doivent également être pris en compte. Ainsi, l'Afrique doit pouvoir compter sur la mobilisation de tous les partenaires à travers l'Initiative «Eau pour l'Afrique», lancée lors de la Conférence Internationale sur l'Eau et le Climat de Rabat en juillet 2016. Lors de la cérémonie de clôture du Sommet de Rome, un hommage à l'Afrique a été organisé avec le lancement d'un projet intitulé "Initiative Transfrontalière sur le Climat", soutenu par l'Italie avec 5 millions d'euros, visant à renforcer la résilience des bassins et de leur systèmes d'information, de suivi et d'alerte précoce et se concentrant sur deux grands bassins transfrontaliers africains: les bassins du Congo et du Sénégal.

---

<sup>1</sup> Dans le cadre du Sommet de Rome a été organisée la cérémonie de signature par le Ministre italien de l'Environnement d'une déclaration visant à soutenir l'intégration de l'utilisation de Solutions Fondées sur la Nature dans l'Agenda de Marrakech pour une Action Climatique Mondiale, qui sera présenté lors de la journée d'action sur l'eau et le climat à la COP23 le 10 novembre prochain

- 11)** La réalisation des ODD à l'horizon 2030 et la mise en œuvre de l'Accord de Paris requièrent d'accélérer le financement, provenant de toutes les sources, de l'action climatique dans le secteur de l'eau. Une combinaison d'actions des différentes parties est nécessaire. Des subventions doivent être allouées pour surmonter les principaux obstacles à l'accès à des sources de financement plus importantes, telles que les prêts consentis par des organisations multilatérales et bilatérales et par des capitaux privés. Cela comprend le renforcement de la planification, de la programmation et de la préparation des projets ainsi que d'autres services consultatifs, y compris des conseils financiers. Les subventions pourraient toutefois avoir un plus fort impact si elles étaient utilisées pour une meilleure évaluation des risques, ce qui pourrait mobiliser des financements privés. Les banques multilatérales de développement (BMD) et d'autres institutions financières doivent harmoniser davantage les définitions du financement climatique et leur application, et s'engager avec le secteur de l'eau pour identifier d'autres opportunités de financement climatique dans le secteur.
- 12)** Les financements doivent soutenir non seulement les projets d'infrastructures, mais aussi servir à améliorer la connaissance des ressources et des impacts du changement climatique, le développement des capacités, la gouvernance, la culture de l'eau, le monitoring et l'évaluation des politiques. Il est souhaitable aussi que les bailleurs de fonds reconnaissent et renforcent le rôle essentiel des organismes de bassin dans la gestion durable de la ressource en eau, en soutenant financièrement les projets liés aux engagements et principes énoncés ci-dessus pour faire face aux changements climatiques.

En conclusion de l'événement, le Ministre italien de l'Environnement a annoncé que le Sommet Eau et Climat deviendra un événement institutionnel avec cadence triennale et la prochaine édition se tiendra à Rome en 2020.

Rome, le 25 Octobre 2017.

*Cette déclaration tient compte des propositions qui lui ont été soumises par les participants jusqu'au 25 Octobre au matin.*